

# POLITIQUE CONSEIL D'EDUCATION MONTGOMERY COUNTY

---

**Politiques et règlements connexes :** ABA, ABC-RA, ACA, ACG, BFA, BMA, FAA, IEA, IEB, IED, IFB, IGK, IGP-RA, IRB-RA, KBA, KBA-RA, KBA-RC, KLA, KLA-RA

**Bureaux responsables :** Office of Communications ; Office of School Support and Well-being ; Office of Well-being, Learning, and Achievement

## Partenariats entre la famille et l'école

### A. OBJECTIF

1. Établir des procédures inclusives, adaptées aux cultures et antiracistes pour l'implication des parents dans la prise de décisions<sup>1</sup> au sujet de leurs enfants et de leur école.
2. Affirmer un cadre pour le partenariat famille-école conforme aux normes nationales du domaine et conforme aux exigences fédérales.
3. Renforcer la capacité du personnel et des parents/familles à s'impliquer dans un partenariat à deux sens profond, qui vient soutenir l'éducation et le bien-être de tous les enfants.

### B. PROBLEMATIQUE

Les familles sont les premiers enseignants des enfants, et lorsque les élèves atteignent l'âge scolaire, les familles et le personnel de l'école peuvent devenir des partenaires qui collaborent vers l'objectif commun de favoriser le développement de jeunes adultes sains, résilients et compétents.

---

<sup>1</sup> Aux fins de la présente politique, les termes "parent ou tuteur légal" et "famille" ne sont pas toujours interchangeables et ont été intentionnellement utilisés dans les sens suivants : "parent ou tuteur légal" est utilisé pour désigner l'autorité légale habilitée à prendre des décisions en matière d'éducation au nom d'un enfant ; " famille " est utilisé pour désigner les nombreux rôles que jouent les membres de la famille, en plus de celui de tuteur légal de l'élève, au nom des enfants et de leurs communautés scolaires.

**C. POSITION**

1. Le Conseil attend de tous les employés de Montgomery County Public Schools (MCPS) qu'ils encouragent et démontrent leur engagement en faveur d'attentes élevées en matière de réussite pour tous les élèves, en partenariat avec leur famille.
2. Le Conseil estime qu'une approche d'implication de la famille qui s'appuie sur les atouts est essentielle à la réussite des élèves. Une approche qui s'appuie sur les atouts qui affirme que :
  - a) Tous les parents ont des rêves pour leurs enfants et veulent le meilleur pour eux ;
  - b) Tous les parents ont la capacité de soutenir l'apprentissage de leurs enfants, en étant conscients des ressources et des opportunités disponibles pour eux à l'école et au sein de leur communauté ;
  - c) La responsabilité de rendre les partenariats possibles entre l'école et la maison incombe principalement au personnel de l'école, et en particulier aux chefs d'établissement qui encouragent les parents et le personnel de l'école à avoir l'assurance que tout le monde s'engage en faveur des meilleurs résultats de l'élève, et que tout le monde est à-même de devenir un partenaire égal qui encourage la réussite des élèves ;
  - d) Des relations et un réseau social important entre les familles d'une communauté scolaire contribuent à créer des liens école-famille solides.
3. Le Conseil adopte les six principes suivants pour guider les partenariats famille-école en vue de la réussite des élèves, sur la base des normes nationales de partenariats famille-école de la National Parent/Teacher Association *National Standards for Family-School Partnerships* :
  - a) *Accueillir toutes les familles :*

Comme le souligne la politique ACA, *Non-discrimination, équité et compétences culturelles*, le Conseil encourage l'implication de tous les parents ou tuteurs légaux dans l'éducation de leurs enfants et s'efforce d'éliminer les obstacles qui entravent leur participation active, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles réelles ou perçues.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Les caractéristiques personnelles sont notamment la race, l'ethnicité, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la nationalité, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre,

MCPS et les écoles créeront des environnements accueillants, adaptés et inclusifs au sein desquels :

- (1) Les familles et les élèves se sentent écoutés et respectés, et éprouvent un sentiment d'appartenance et de lien avec la communauté ;
- (2) Des activités d'implication de la famille sont conçues avec l'intention de répondre aux besoins des familles en matière d'informations utiles et qualitatives, qui soutiennent le développement scolaire, social et émotionnel de leurs enfants ; et
- (3) Les communautés scolaires sont enrichies par la diversité des traditions, identités et expériences de toutes les familles de MCPS.

b) *Communiquer avec pragmatisme :*

Pour encourager une sensibilisation à la fois précoce et complète des familles, MCPS, le personnel des écoles locales et les familles établiront un dialogue régulier et constructif sur les études et le développement des élèves, par le biais de mécanismes et d'outils multiples utilisés de manière stratégique.

- (1) Les outils et processus de communication par le dialogue doivent encourager les parents à communiquer avec leur école et leur demander des informations sur les résultats et le bien-être de leurs enfants à l'école.
- (2) Conformément à la *Loi fédérale sur la réussite de chaque élève*<sup>3</sup>, le conseil d'éducation est systématiquement attentif aux parents qui peuvent avoir besoin d'interprétation ou de traduction, d'animation de réunions ou d'autres moyens de communication mis à niveau pour défendre les intérêts de leurs enfants et
- (3) Grâce à des méthodes de communication pragmatiques, inclusives, adaptées à la culture et antiracistes, toutes les familles auront des

---

l'orientation sexuelle, la structure familiale ou parentalité, la situation matrimoniale, l'âge, les aptitudes (cognitives, sociales ou émotionnelles et physiques), la pauvreté et le statut socio-économique, la langue ou d'autres attributs ou affiliations protégés par la loi ou la constitution.

<sup>3</sup>Le *Federal Every Student Succeeds Act* (ESSA; 2015), les programmes Title I, Title III et Title IV tels que ceux destinés aux élèves à faible revenu, aux élèves immigrants et aux apprenants émergents de la langue, comprennent des exigences spécifiques visant à renforcer la capacité des parents ou des familles et du personnel scolaire à initier un dialogue régulier et pragmatique concernant l'apprentissage académique des élèves.

occasions de s'informer sur les repères éducatifs essentiels, les séquences de cours, les exigences et opportunités d'apprentissage par le service, les échéances et processus associés aux demandes d'accès à un enseignement rigoureux et aux opportunités éducatives pour les élèves (programmes Magnet, doués et talentueux, immersion en langue et double inscription ; cours de préparation à l'université et à la vie professionnelle, notamment les licences professionnelles reconnues au sein d'un secteur et autres certifications professionnelles ; bourses d'études et opportunités de développement du leadership).

- (4) Conformément à la politique KBA du conseil d'éducation, *politique sur l'information publique*, le conseil d'éducation encourage l'accessibilité de l'information à la plus vaste communauté possible.

c) *Favoriser la réussite des élèves :*

- (1) Le Conseil s'engage à renforcer les capacités des membres du personnel pour un implication des familles qui soit pragmatique efficace, inclusive et culturellement et linguistiquement compétente, ainsi qu'à renforcer la capacité des familles à défendre avec efficacité intérêts de leurs enfants.
- (2) Les pratiques d'implication fondées sur les normes doivent faire l'objet d'un examen critique afin d'identifier et de développer des alternatives aux pratiques traditionnelles risquant d'exclure des groupes spécifiques d'une implication réelle des familles dans les décisions relatives à l'apprentissage des élèves, la communication entre l'école et la maison, et la vie au sein de la communauté scolaire.
- (3) Au cours de l'examen rigoureux des activités d'implication, les membres du Conseil et le personnel envisageront des horaires et des modes de participation qui tiennent compte des divers horaires de travail des parents.

d) *Prendre la parole en faveur de chaque enfant :*

Le personnel de MCPS et des écoles locales soutiendra les efforts des familles, des élèves et du personnel pour reconnaître et éliminer le biais dans le cadre de l'implication des familles, et pour plaider en faveur d'un

traitement juste et d'un accès équitable aux opportunités et aux soutiens pour tous les élèves.

e) *Partager le pouvoir :*

- (1) Les familles et le personnel scolaire sont des partenaires importants et appréciés qui possèdent des informations pertinentes pour la prise de décisions touchant les enfants. Le personnel scolaire consultera et collaborera avec les familles et les élèves pour établir des règles, des pratiques et des programmes scolaires, notamment la planification de l'amélioration de l'école, et collaborera avec eux en utilisant des méthodes adaptées aux objectifs liés à la participation.
- (2) Conformément à la politique du Conseil ABA, *Implication de la communauté*, les écoles rechercheront sérieusement la participation des parents qui représentent la communauté scolaire dans les processus de planification de l'amélioration de l'école et de l'innovation, ainsi que l'implication de la communauté dans les processus de prise de décision du Conseil.

f) *Collaborer avec la communauté :*

- (1) MCPS et le personnel des écoles locales encouragent la participation des élèves dans les organisations étudiantes, telles que les groupes de gouvernement d'élèves et de défense d'intérêts, qui sont utiles pour les études, les intérêts et le développement personnel des élèves. MCPS et les écoles locales travailleront avec les représentants des élèves et les membres de ces organisations pour prendre des décisions touchant l'école qui tiennent compte de leurs intérêts, au moyen de méthodes adaptées aux objectifs de la participation.
- (2) MCPS et le personnel des écoles locales apprécient le soutien de nombreuses organisations qui représentent les familles d'élèves et nouent des relations avec elles, ainsi que leur contribution essentielle au développement de l'élève, à la défense des intérêts des parents et à la vie de la communauté scolaire. Le Conseil s'efforce d'offrir aux élèves un traitement équitable. MCPS et les écoles locales collaboreront avec les dirigeants et les membres de ces organisations pour prendre des décisions touchant l'école et des décisions propres à leur(s) secteur(s) particuliers, en utilisant des méthodes adaptées aux objectifs de la participation.

- (3) MCPS et le personnel des écoles locales collaboreront avec les organisations communautaires pour mettre en lien les élèves avec des opportunités d'apprentissage par le service et de préparation à la vie professionnelle, ainsi que pour relier les familles et le personnel aux services de la communauté.

#### **D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

Tout le personnel du MCPS collaborera efficacement avec toutes les familles pour construire des partenariats famille-école solides dans le but commun de favoriser le développement de jeunes adultes sains, résilients et compétents.

#### **E. METHODES DE MISE EN ŒUVRE**

1. Le surintendant des écoles impliquera les parents en tant que partenaires égaux dans l'apprentissage des élèves et les partenariats famille-école par le biais de pratiques efficaces, inclusives, culturellement adaptées et antiracistes, telles que décrites ci-dessous :
  - a) Élaborer et mettre en œuvre des règlements et des procédures pour soutenir cette politique, notamment :
    - (1) Définir les documents essentiels permettant aux familles d'accéder au programme d'éducation de leurs enfants, conformément à la législation fédérale et de l'État.
    - (2) Offrir des services d'interprétation et de traduction.
  - b) D  
 éfinir des objectifs, des indicateurs et des paramètres pour une implication pragmatique et inclusive des familles ; surveiller les jalons et les points de données annuellement ; et identifier les obstacles à la participation, en prêtant une attention particulière aux parents susceptibles d'avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour faire valoir les intérêts de leurs enfants sans une communication renforcée, telle que l'interprétation ou la traduction.
  - c) Désigner le personnel chargé d'assurer la coordination, de fournir une assistance technique et tout autre soutien nécessaire pour renforcer la capacité du personnel de MCPS à planifier et à établir des partenariats famille-école efficaces, destinés à améliorer les résultats académiques et les performances scolaires des élèves.

- d) Dans la mesure du possible, les écoles doivent envisager de tirer parti des relations de confiance entre les familles pour communiquer des informations importantes sur les événements scolaires, les opportunités et les délais.
- e) Consulter et collaborer avec les parents et les familles, en utilisant des méthodes adaptées aux buts de la participation, pour développer -
  - (1) L'apprentissage professionnel pour le personnel sur la valeur et l'utilité de l'apport des familles, et sur la manière de contacter les parents ou tuteurs légaux, de communiquer et de travailler avec eux ;
  - (2) Des modèles de programmes de sensibilisation des familles qui soient utiles et efficaces, y compris ceux destinés aux familles qui arrivent à différents moments de l'année scolaire, ou qui ne connaissent que très peu MCPS ;
  - (3) Des structures de communication dans le dialogue bien connues, destinées aux familles qui ne parlent pas l'anglais, et d'autres types de soutien permettant aux parents ou tuteurs légaux de faire des choix renseignés sur les programmes scolaires et les activités scolaires de leurs enfants ; de comprendre les principales étapes scolaires, les options et les implications de ces décisions ; et un accès aux ressources disponibles.
- f) L'élaboration de modèles et outils pour les écoles leur permettant de communiquer efficacement les informations suivantes aux familles dans un format et, si possible, dans une langue qu'elles peuvent comprendre :
  - (1) Progrès académique des élèves, assiduité et toute autre préoccupation en lien avec le bien-être à l'école.
  - (2) La présente politique et les plans pour l'amélioration de l'école.
  - (3) Les normes académiques de l'État, les évaluations académiques locales et de l'État, et les outils de suivi des progrès de l'enfant.
  - (4) Les droits et responsabilités des élèves, les codes de conduite des élèves (y compris les processus de justice réparatrice), les repères pédagogiques essentiels, les informations sur la planification des études et les séquences de cours, les échéances et les processus de

candidature nécessaires pour accéder à un enseignement rigoureux et à des opportunités en matière d'éducation (Magnet, doué et talentueux, immersion en langue, et programmes de double inscription ; cours menant à la préparation à l'université et à la vie professionnelle, y compris les qualifications professionnelles reconnues par l'industrie et autres certifications professionnelles ; bourses d'études ; et opportunités de développement du leadership).

- (5) Informations sur les programmes, réunions et autres activités de l'école et des parents ou des familles, tels que les conseils de parents et les événements scolaires.

## F. EXAMEN ET RAPPORT

Cette politique sera examinée conformément au processus de révision des politiques du Conseil d'éducation.

**Sources connexes :** La loi Every Student Succeeds Act (ESSA ; 2015) Title I, Title III, and Title IV (Titre I, Titre III et Titre IV)

**Historique de la politique :** Adoptée par la résolution n° 66990 du 13 novembre 1990 ; reformatée en septembre 1996 ; modifiée par la résolution 489-02 du 28 octobre 2002, modifiée par la résolution 417-10 du 26 juillet 2010 ; modifiée par la résolution 417-10 du 26 juillet 2010 ; amendée par la résolution 489-02 du 28 octobre 2002, modifiée par la résolution 417-10 du 26 juillet 2010 ; modifiée par la résolution 446-23, 26 octobre 2023.



# DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.\*

R. La politique de l'État du Maryland stipule que toutes les écoles et programmes scolaires publics et financés par l'État fonctionnent conformément au :

- (1) Titre VI de la loi fédérale sur les droits civils de 1964 ; et
- (2) Titre 26, sous-titre 7 de l'article sur l'éducation du Code du Maryland, qui stipule que les écoles et programmes publics et financés par l'État ne doivent pas
  - (a) discriminer un élève inscrit, un élève potentiel, ou le parent ou tuteur légal d'un élève actuel ou éventuel sur la base de la race, de l'origine ethnique, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'âge, de l'origine nationale, de l'état civil, de l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou le handicap ;
  - (b) refuser l'inscription d'un potentiel élève, expulser un élève inscrit ou refuser des privilèges à un élève inscrit, à un potentiel élève ou au parent ou tuteur légal d'un élève inscrit ou potentiel en raison de la race, de l'origine ethnique ou de la couleur d'un individu, la religion, le sexe, l'âge, l'origine nationale, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou le handicap ; ou
  - (c) discipliner, infliger une sanction ou prendre toute autre mesure de représailles contre un élève ou un parent ou tuteur légal d'un élève qui dépose une plainte alléguant que le programme ou l'école a fait preuve de discrimination à l'égard de l'élève, quel que soit le résultat de la plainte.\*\*

<b>Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS***</b>	<b>Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS***</b>
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215   SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888   DCI@mcpsmd.org
<b>Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation</b>	<b>Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap</b>
Coordinateur de la Section 504 Office of School Support and Well-being Office of Well-being, Learning, and Achievement 850 Hungerford Drive, Room 257, Rockville, MD 20850 240-740-5630   504@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888   DCI@mcpsmd.org
<b>Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel***</b>	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215   TitleIX@mcpsmd.org	

\* Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

\*\* Cette notification est conforme à la section 13A.01.07 des réglementations du Code of Maryland.

\*\*\* Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, [mccr@maryland.gov](mailto:mccr@maryland.gov) ; Agency Equity Officer, Office of Equity Assurance and Compliance, Office of the Deputy State Superintendent of Operations, Maryland State Department of Education, 200 West Baltimore Street, Baltimore, MD 21201-2595, [oeac.msde@maryland.gov](mailto:oeac.msde@maryland.gov) ; ou U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), [OCR@ed.gov](mailto:OCR@ed.gov), ou [www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html](http://www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html).

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse [PIO@mcpsmd.org](mailto:PIO@mcpsmd.org). Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) [mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org](mailto:mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org), ou [MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org](mailto:MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org).